

Québec, le 30 octobre 2018

Mesdames,
Messieurs,

Au printemps 2017, le ministère de la Santé et des Services sociaux a pris l'engagement de rehausser la qualité des analyses de laboratoires par l'implantation d'un programme obligatoire d'accréditation de groupe dans chacune des onze grappes de laboratoires de biologie médicale du réseau de la santé et des services sociaux.

L'accréditation, octroyée par le Conseil canadien des normes et basée sur des critères internationaux, confèrera ultimement cette reconnaissance internationale de qualité. Il s'agit d'un virage historique pour le Québec puisque les visites d'évaluation de la qualité des services de laboratoires de biologie médicale étaient antérieurement intégrées au processus d'agrément.

Dans ce contexte, il est possible qu'un délai soit observé entre l'arrivée à échéance du certificat d'agrément de certains établissements et l'obtention du certificat d'accréditation des grappes de laboratoires.

Différentes mesures d'atténuation ont été mises en place en collaboration avec le Bureau de normalisation du Québec, prestataire de services d'accréditation, afin que cette période transitoire n'ait pas d'impact sur les activités cliniques ou de recherche menées par les établissements.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,



Lucie Opatry, M.D., M.Sc., MHCM

N/Réf. : 18-SH-00414